



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 (a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session spéciale  
de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs  
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines  
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par l'Union de l'Action Féminine, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution n° 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2011/1.



## Déclaration

L'Union de l'Action Féminine (UAF) au Maroc, conjointement avec les membres du mouvement Karama dans toute la région arabe, salue le choix de la Commission de la condition de la femme de se concentrer sur l'éducation et la formation des filles et des femmes pour la promotion de l'égalité d'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent, lors de sa cinquante-cinquième session qui se tient après le processus d'examen Beijing +15, et la création de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes.

*Nous reconnaissons que l'éducation et la formation des filles et des femmes sont fondamentales pour l'autonomisation des femmes et font l'objet d'un engagement de tous les États Membres des Nations Unies. Dès lors, nous tendons à ce qui suit :*

### **Dans la région arabe, améliorer les niveaux d'instruction des filles et l'accès à l'emploi des femmes**

Dix ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les femmes représentent seulement 20 % de la population active au Moyen-Orient, contre une moyenne mondiale de 40 %, selon le rapport 2010 des Nations Unies sur les OMD. À la suite de la crise économique, le taux de chômage croissant pour les hommes limite encore davantage les opportunités offertes aux femmes.

Les femmes font souvent l'objet de discriminations en matière de possibilités d'emploi, de promotions et de salaire.

Si un accès accru à l'emploi a offert aux femmes de nouvelles perspectives économiques et sociales, les emplois qu'elles occupent ne sont toujours pas réglementés et restent instables. Les droits des travailleuses à un travail égal, à des contrats permanents et à un environnement de travail sûr et non dangereux sont systématiquement bafoués.

Les femmes font la plupart du temps l'objet de harcèlement sexuel, de trafic et d'exploitation économique, principalement dans le secteur privé.

Une des solutions durables est d'élargir les possibilités d'enseignement et de formation pour les filles et les femmes, de veiller à atteindre la parité des sexes dans la scolarisation et de faire en sorte que les femmes disposent d'une gamme plus vaste de postes et d'alternatives pour le travail et les entreprises commerciales. Le développement de l'enseignement et de la formation rendra des générations de femmes et de filles plus autonomes et leur permettra de trouver plus facilement un emploi. Les États arabes devraient prendre des mesures légales pour assurer la justice sociale, faire respecter l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de travail et garantir l'octroi d'un congé de maternité payé.

Bien que huit pays arabes aient atteint la parité des sexes dans les écoles secondaires et que cela ait contribué à améliorer de 10 points en 10 ans l'écart général entre les sexes dans l'enseignement secondaire au Moyen-Orient, nous relevons avec inquiétude que seulement 86 filles pour 100 garçons sont inscrites dans l'enseignement secondaire dans notre région. Si 10 des 22 États arabes ont atteint la parité des sexes dans l'enseignement primaire, dans l'ensemble le taux est de 92 filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire. Ces taux sont inférieurs

aux progrès plus importants réalisés dans la plupart des autres régions du globe ces 10 dernières années.

Se penchant sur les niveaux d'instruction dans la région arabe, le rapport 2010 des Nations Unies sur les OMD relève que la croissance rapide de la population des enfants en âge scolaire pose question quant à l'accueil de tous les élèves, ce qui touche davantage les filles que les garçons. Parmi les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire en Afrique du Nord, 66 % sont des filles. La moyenne mondiale est de 53 % de filles parmi les enfants non scolarisés.

L'élévation et la mise en application de l'âge minimum pour le mariage, la réduction de la charge de travail pour les filles dans les zones rurales et l'accroissement des investissements publics dans l'enseignement sont quelques contre-mesures essentielles que les États arabes devraient adopter.

*Dès lors, nous appelons les États arabes membres des Nations Unies à mettre en œuvre les points suivants :*

#### **À l'aide d'investissements, garantir l'égalité d'accès à l'enseignement aux filles et combler l'écart entre les sexes**

Dans le monde, l'Afrique subsaharienne et l'Océanie sont les seules régions où la scolarisation des filles au niveau primaire est plus faible que dans les États arabes. On dénombre toutefois 10 États arabes qui ont atteint la parité des sexes dans l'enseignement primaire et leurs investissements importants dans l'enseignement devraient inciter les autres États à investir dans l'enseignement et à promouvoir des stratégies permettant de garantir que chaque fille ait sa place à l'école, dispose d'un moyen de transport sûr pour s'y rendre et y bénéficie de conditions d'apprentissage décentes.

#### **Améliorer l'accès à la formation et à la technologie pour les femmes et les organisations de la société civile**

L'accès à une formation en informatique est une autre stratégie permettant de renforcer les capacités et d'améliorer les services des organisations de la société civile, qui proposent des programmes de formation pour adultes, développant l'autonomie fonctionnelle et les capacités professionnelles des femmes. Une récente enquête menée auprès de 67 organismes de formation pour adultes en Égypte conduite par la Women & Society Association en partenariat avec la branche éducation de Karama en Égypte a montré que seulement 34 des organismes interrogés disposaient d'une adresse électronique. Si les formateurs ne sont pas à l'aise avec la technologie, il est peu probable que leurs élèves acquièrent ces compétences. Les femmes et filles de la région arabe ont besoin de ces compétences pour progresser dans leur éducation et dans leur travail et pour contribuer à la société, pour la modeler de façon à faire avancer leurs droits, leurs opportunités, leur prospérité et leur sécurité économique.

#### **Élever et faire appliquer l'âge minimum pour le mariage et interdire le travail des filles**

L'UAF, conjointement avec les organisations non gouvernementales du mouvement Karama, exhorte également les dirigeants arabes à protéger les filles des

mariages précoces et forcés qui ont cours dans la plupart des pays arabes pour des motifs religieux et culturels.

Si des cas de mariages de très jeunes filles au Yémen et en Arabie saoudite ont attiré l'attention de la communauté internationale par le biais des médias, ces pratiques ont toujours cours même dans des pays où l'âge minimum pour le mariage est fixé à 18 ans.

Il est dès lors urgent d'interdire les mariages précoces et de modifier la loi qui permet aux juges d'autoriser le mariage de filles mineures pour des raisons ou excuses arbitraires, comme c'est le cas dans la plupart des pays arabes. Les filles devraient être protégées du travail domestique et le secteur privé, à savoir les multinationales, doit jouer un rôle plus important pour ce qui est d'assurer que les enfants ne sont pas exploités et que leur droit à l'enseignement est garanti.

### **Recommandations en conclusion**

Nous exhortons les États arabes et toutes les parties prenantes à promouvoir et à protéger les droits à l'éducation des femmes et des filles et à interdire certaines pratiques dégradantes comme le mariage précoce, la polygamie et la tutelle (wilaya), toujours aux mains du seul mari.

Nous appelons à la promotion et à l'application pleine et entière des droits des femmes en matière de travail et d'emploi. Notre préoccupation est de veiller à ce que les femmes travaillent dans des conditions décentes, soient traitées équitablement au travail et disposent des mêmes perspectives d'emploi et de promotion que les hommes.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à promouvoir des stratégies et politiques tendant à garantir la sécurité des femmes en temps de paix et de guerre et à libérer les femmes otages dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit et dans tous les camps militaires et à garantir le respect de leur droit à la liberté.

Outaleb Fatima  
Union de l'Action Féminine